

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 22 NOVEMBRE 2006, À 20 HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL.

---

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Michel Carrières, conseiller  
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller  
Monsieur Denis Lavoie, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller  
Monsieur Jean Paquette, conseiller  
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

---

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06-11-242

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2006
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2006 du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2006 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 14 novembre 2006 du Comité des finances
10. Dépôt du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006 du Comité de sécurité incendie

11. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> novembre 2006 du Comité de communication
12. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
  - 12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification
    - Règlement numéro 1248-128-2006 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 1248-129-2006 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 1248-130-2006 modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 1248-131-2006 modifiant le règlement de zonage
  - 12.2 Ville de Chambly : règlements de modification
    - Règlement numéro 93-02-156A modifiant le règlement de zonage
    - Règlement numéro 93-05-11 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)
  - 12.3 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 2-2006 modifiant le règlement de zonage
13. Prévisions budgétaires pour l'année 2007
  - 13.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2007
  - 13.2 Répartition des dépenses par municipalité
14. Nominations au sein des comités et organismes
  - 14.1 Bureau des délégués des cours d'eau
  - 14.2 Comité des finances
  - 14.3 Comité d'aménagement du territoire
  - 14.4 Comité de sécurité publique
  - 14.5 Comité consultatif agricole
  - 14.6 Comité de sécurité incendie
  - 14.7 Comité de ruralité
  - 14.8 Comité sur la gestion des matières résiduelles
  - 14.9 Comité de mise en œuvre des P.G.M.R.
  - 14.10 Comité de communication
15. Évaluation foncière : résultat des soumissions et octroi du contrat
16. Achat de mobilier relatif au siège social
17. Cours d'eau
  - 17.1 Services de génie conseil
  - 17.2 Ruisseau Jodoin : demande d'entretien
18. Pipeline Saint-Laurent
19. Remboursement des dépenses des élus : réglementation
20. Nomination des membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent
21. C.P.T.A.Q. : demande d'avis de conformité au Schéma d'Aménagement pour un projet à Mont-Saint-Hilaire
22. M.T.Q. : demande d'avis de conformité au Schéma d'Aménagement pour un projet à Saint-Jean-Baptiste
23. Renouvellement des conventions de services administratifs
  - 23.1 Entre la M.R.C.V.R. et la R.I.E.V.R.
  - 23.2 Entre la M.R.C.V.R. et le C.I.T.V.R.

24. Demandes d'appui

- 24.1 Ville de Carignan : aide financière pour une unité mobile de filtration d'eau
- 24.2 M.R.C. de Beauharnois-Salaberry : caractérisation des milieux humides
- 24.3 Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : industrie forestière
- 24.4 M.R.C. de La Jacques-Cartier : taxes scolaires
- 24.5 M.R.C. de Thérèse-De Blainville : date d'élections municipales
- 24.6 M.R.C. d'Arthabaska : autorisation d'établissements d'élevage porcin
- 24.7 M.R.C. d'Arthabaska : distribution des constats d'infraction
- 24.8 M.R.C. d'Acton : dénonciation du processus de consultation
- 24.9 M.R.C. de Matawinie : sentier de motoneige régional

25. A.P.A.M. : parrainage par la M.R.C.

26. Divers

27. Interventions de l'assistance

28. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Mathieu Leduc, cofondateur du Festival d'été de Beloeil, présente aux membres du Conseil la problématique relative à l'affichage lors de la tenue d'événements culturels dans la région et dont les revenus servent à générer des fonds pour des organismes à but non lucratif. Les membres du Conseil indiquent à monsieur Leduc qu'ils prennent acte de sa représentation et l'invitent à contacter les municipalités locales dont la réglementation s'avère problématique.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2006

06-11-243

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 octobre 2006 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

06-1030 29-09-06 Courriel de MADAME NICOLE ARCHAMBAULT, coordonnatrice, PARCOURS DES ARTS DU RICHELIEU, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 10 octobre 2006.

06-1031 02-10-06 Courriel de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, nous invitant à participer à une rencontre sur le projet de pipeline Saint-Laurent de la compagnie Ultramar.

06-1032 02-10-06 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous transmettant la résolution numéro 06-123 demandant au gouvernement du Québec de rendre admissible les M.R.C. aux mesures relatives au remboursement de la T.V.Q, pour appui du Conseil.

- 06-1033 02-10-06 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE., nous transmettant la résolution numéro 06-137 appuyant la M.R.C. Les Moulins relativement aux négociations avec la S.H.Q. pour la livraison de l'ensemble des programmes d'amélioration de l'habitat, pour appui du Conseil.
- 06-1034 02-10-06 Courriel de MONSIEUR RENÉ BARRETTE, directeur général, ASSOCIATION DES C.I.T., transmettant les documents relatifs au financement métropolitain du transport en commun.
- 06-1035 02-10-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1245-09-2006, pour avis de conformité.
- 06-1036 02-10-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-130-2006 et 1248-131-2006, pour avis de conformité.
- 06-1037 02-10-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-127-2006, 1248-128-2006 et 1248-129-2006, pour avis de conformité.
- 06-1038 02-10-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1248-132-2006, pour avis de conformité.
- 06-1039 02-10-06 Lettre de MONSIEUR LUC DE LA DURANTAYE, vice-président développement et mise en marché, et de MONSIEUR CHRISTIAN PAGGI, directeur de comptes, ÉDUCEXPERT, nous informant au sujet de la formation Pompier I via internet.
- 06-1040 03-10-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ GUERTIN, coordonnateur à la conservation, CENTRE DE LA NATURE MONT SAINT-HILAIRE, adressée à MONSIEUR RÉJEAN ST-PIERRE, vice-président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, demandant un suivi relatif à une ordonnance de remise en état des lieux de la Sucrerie du Mont St-Hilaire et du Centre récréatif Sport Tornade.
- 06-1041 03-10-06 Lettre de MADAME MICHELLE BISSON, associée-marketing, POPCLIQ, nous offrant leurs services de conception de sites web.
- 06-1042 03-10-06 Lettre de MONSIEUR BOB VAN OYEN, sous-ministre adjoint à l'analyse et à l'expertise régionales et aux études économiques, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, en réponse à notre appui à la demande de la M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA concernant l'assouplissement des exigences relatives aux cours d'eau.
- 06-1043 04-10-06 Certificat de publication de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINTE-JULIE, d'un avis public annonçant la tenue d'une Bureau des délégués portant sur des interventions dans le cours d'eau Deslauriers et ses branches ainsi que dans le ruisseau Beloeil et ses branches.
- 06-1044 04-10-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, président, CAMPAGNE DE CENTRAIDE 2006, nous invitant au lancement de la campagne de financement, le 11 octobre 2006.

- 06-1045 06-10-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, donnant son avis sur une étude relative au cours d'eau Cochon.
- 06-1046 06-10-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BROUARD, directeur général, CONTRÔLE ROUTIER, nous invitant à la journée Portes ouvertes du « Contrôle routier Québec de la Montérégie », le 21 octobre 2006.
- 06-1047 06-10-06 Lettre de MADAME MARIE-CLAUDE THIBEAULT, notaire, VILLE DE SAINT-BRUNO, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public annonçant la tenue d'un Bureau des délégués portant sur des interventions dans le cours d'eau Deslauriers et ses branches ainsi que dans le ruisseau Beloeil et ses branches.
- 06-1048 06-10-06 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-143-2006 portant sur le règlement d'urbanisme numéro 2-2006, pour avis de conformité.
- 06-1049 06-10-06 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-151-2006 portant sur une demande de travaux d'entretien du cours d'eau Richer.
- 06-1050 06-10-06 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 août 2006 du Conseil de la M.R.C.
- 06-1051 06-10-06 Lettre de MADAME MARIE-JOËLLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro CA-06-09-229 portant sur l'octroi d'un contrat pour des travaux d'entretien dans les cours d'eau Normandin, Principale et Branches 1 et 2.
- 06-1052 06-10-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 91.18.20.06, pour avis de conformité.
- 06-1053 10-10-06 Courriel de MONSIEUR ROBERT DESMARAIS, directeur général, M.R.C. BROME-MISSISQUOI, nous informant d'une réunion d'échanges sur les cours d'eau en Montérégie, le 27 octobre 2006.
- 06-1054 10-10-06 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, transmettant la résolution numéro 201-06 portant sur une demande d'entretien du cours d'eau Noiseux.
- 06-1055 10-10-06 Lettre de MONSIEUR CLAUDE LABRIE, BÉTON LAURIER, nous offrant leurs services pour l'exécution des travaux relatifs aux cours d'eau de notre M.R.C.
- 06-1056 10-10-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2006-09-215 portant sur une demande d'entente concernant le cours d'eau Desrosiers.
- 06-1057 10-10-06 Lettre de MADAME JOAN ROBINSON, responsable de la correspondance, CABINET DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE AUX TRANSPORTS, accusant réception de notre résolution numéro 06-09-211 appuyant la M.R.C. de Matane pour une demande de tarification du pavage.

- 06-1058 10-10-06 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 06.340 portant sur une demande d'entretien du cours d'eau branche 10.
- 06-1059 10-10-06 Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant leur grille tarifaire pour 2007, pour fins de consultation.
- 06-1060 10-10-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LÉONARD, coordonnateur en environnement, COMMUNAUTÉ MÉTRO-POLITAINE DE MONTRÉAL, nous invitant au lancement ainsi qu'à une rencontre technique sur le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, le 2 novembre 2006.
- 06-1061 10-10-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-156A, pour avis de conformité.
- 06-1062 10-10-06 Lettre de MONSIEUR LUC SÉGUIN, directeur du développement, TECSULT, nous informant de l'ouverture d'un deuxième bureau en Montérégie et des services offerts.
- 06-1063 11-10-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 107 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-1064 11-10-06 Lettre de MONSIEUR DENIS COULOMBE, secrétaire général, COMMISSAIRE AU LOBBYISME DU QUÉBEC, nous transmettant leur rapport annuel 2005-2006.
- 06-1065 11-10-06 Télécopie de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant une demande d'intervention d'un citoyen dans le cours d'eau branche 10 Grand Ruisseau Beloeil.
- 06-1066 12-10-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY LEGENDRE, maire, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 06-10-285 relative à une demande d'aide financière auprès des gouvernements pour un projet pilote d'un système de filtration d'eau mobile.
- 06-1067 12-10-06 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., transmettant un sommaire des travaux réalisés sur la branche 14 du ruisseau Beloeil.
- 06-1068 12-10-06 Lettre de MONSIEUR GUY CHARLAND, conseiller en recherche et politique, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, donnant suite à notre résolution numéro 06-01-020 appuyant la M.R.C. de Deux-Montagnes concernant le respect du mandat accordé aux C.L.D.
- 06-1069 12-10-06 Lettre de MONSIEUR JOËL GAUTHIER, président-directeur général, et de MADAME CÉLINE DESMARTEAU, vice-présidente, AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT, nous transmettant leur budget d'exploitation 2007 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2007-2008-2009, pour fins de consultation.
- 06-1070 12-10-06 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant leur bulletin, intitulé : Info-Prévention.
- 06-1071 12-10-06 Courriel de MONSIEUR MARCEL COMIRÉ, coordonnateur, COVABAR, nous transmettant l'ordre du jour d'une rencontre sur le pipeline d'Ultramar, le 14 octobre 2006.

- 06-1072 12-10-06 Télécopie de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion du conseil d'administration, le 18 octobre 2006.
- 06-1073 13-10-06 Lettre de MONSIEUR PATRICK SABOURIN, directeur général, CRÉ MONTÉRÉGIE EST, sollicitant une rencontre et une visite de la M.R.C.
- 06-1074 16-10-06 Courriel de MADAME ANGÈLE LECLERC, secrétaire, M.R.C. DE LA JACQUES-CARTIER, nous transmettant la résolution numéro 06-195-0 portant sur une demande au gouvernement relativement aux taux applicables de taxation des commissions scolaires, pour appui du Conseil.
- 06-1075 16-10-06 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous transmettant la résolution numéro 06-145 appuyant la M.R.C. de Rimouski-Neigette dans sa démarche de changement de date des élections municipales, pour appui du Conseil.
- 06-1076 16-10-06 Courriel de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE, nous transmettant la résolution numéro 06-146 portant sur demande d'intervention du gouvernement dans la crise financière de l'industrie forestière, pour appui du Conseil.
- 06-1077 16-10-06 Lettre de MONSIEUR MARIO BOUCHARD, greffier, VILLE DE MÉTABETCHOUAN – LAC-À-LA-CROIX, nous transmettant la résolution numéro 204.10.2006 portant sur une demande d'intervention des gouvernements dans la crise financière de l'industrie forestière, pour appui du Conseil.
- 06-1078 16-10-06 Lettre de MONSIEUR JEAN DESCHESESNES, directeur de projets, ALLIANCE ENVIRONNEMENT, nous transmettant une offre de service pour la gestion des cours d'eau et des milieux humides.
- 06-1079 16-10-06 Lettre de MADAME LINDA PHANEUF, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, nous transmettant la résolution numéro 2006-09-139 portant sur une demande de collaboration au ministère des Affaires municipales et des Régions et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement à la caractérisation des milieux humides, pour appui du Conseil.
- 06-1080 16-10-06 Lettre de MADAME JOCELYNE SAUVÉ, directrice, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant un exemplaire de leur bulletin, intitulé : « Développement social ».
- 06-1081 16-10-06 Lettre de MADAME MARTINE RUEL, directrice, COGEBY, nous offrant de renouveler notre adhésion à leur organisme pour l'année 2007.
- 06-1082 16-10-06 Lettre de MADAME MONIQUE CHARBONNEAU, courtier en assurance de dommages, CHAPDELAIN ASSURANCES, nous transmettant les documents relatifs au renouvellement de nos assurances.
- 06-1083 16-10-06 Lettre de MADAME PIERRETTE LELIÈVRE, directrice des communications, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant leur bulletin, intitulé : « Habitation Québec ».
- 06-1084 16-10-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR GILLES BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., adressée à la ville de Saint-Basile-le-Grand, relativement aux travaux effectués sur le cours d'eau Deslauriers à Saint-Basile-le-Grand.

- 06-1085 17-10-06 Lettre de MONSIEUR LOUIS BERGERON, directeur de projet, ULTRAMAR, nous transmettant un cédérom de l'étude d'impact sur l'environnement préparée dans le cadre du projet de construction du pipeline Saint-Laurent.
- 06-1086 17-10-06 Courriel de MADAME KATERINE AUCLAIR, coordonnatrice aux communications, ULTRAMAR, transmettant un communiqué portant sur l'étude d'impact sur l'environnement réalisée en vue de la construction du pipeline Saint-Laurent.
- 06-1087 17-10-06 Lettre de MONSIEUR ALAIN COLLERETTE, direction de la sécurité dans les transports, ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS ET DES ROUTES, nous informant du prix AQTR Sécurité routière 2007.
- 06-1088 17-10-06 Lettre de MADAME LINDA DAOUST, directrice générale et chef de l'exploitation, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous demandant de leur faire parvenir le plan d'action de notre M.R.C. pour 2007.
- 06-1089 18-10-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-114, pour avis de conformité.
- 06-1090 18-10-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR GABRIEL LUSSIER ET MARIE-JOSÉE FERRON, LES GESTIONS GABY LUSSIER INC., adressée à MADAME MARIE-JOSÉE GOUIN et MONSIEUR LOUIS-RENÉ SCOTT, commissaires, C.P.T.A.Q., relativement à une demande de modification de zonage.
- 06-1091 18-10-06 Lettre de MONSIEUR RÉAL JEANNOTTE, maire, VILLE DE BELOEIL, nous invitant à l'inauguration de l'esplanade rendant hommage aux finissant(e)s du secondaire 2005-2006, le 28 octobre 2006.
- 06-1092 19-10-06 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant leurs honoraires pour les services juridiques rendus pour l'année 2006 et nous informant d'une augmentation pour l'année 2007.
- 06-1093 19-10-06 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE03-091 relativement à une demande de conformité de la C.P.T.A.Q. pour un projet du ministère des Transports de Mont-Saint-Hilaire.
- 06-1094 19-10-06 Lettre de MONSIEUR SYLVAIN BERTHIAUME, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant le règlement numéro 162-1 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-1095 19-10-06 Courriel de MONSIEUR RICHARD H. MONTPETIT, directeur des services corporatifs, C.R.M., nous invitant à participer à une rencontre régionale Estrie / Montérégie, le 6 novembre 2006.
- 06-1096 20-10-06 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 427 modifiant leur schéma d'aménagement, sous forme de cédérom.
- 06-1097 20-10-06 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 429 modifiant leur schéma d'aménagement, sous forme de cédérom.



- 06-1098 20-10-06 Lettre de MONSIEUR ROGER CARRIER, directeur général, M.R.C. DE L'ASSOMPTION, nous transmettant la première édition de leur bulletin régional, intitulé : « ivivre ».
- 06-1099 20-10-06 Lettre de MADAME DEBORAH BOURQUE, présidente nationale, SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES, relativement au moratoire sur la fermeture de bureaux de poste et livraison en milieu rural.
- 06-1100 20-10-06 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN HUDON, directeur général, M.R.C. MONTCALM, nous transmettant la résolution numéro 065097 portant sur une demande de déboursé de fonds pour le programme RénoVillage, pour appui du Conseil.
- 06-1101 20-10-06 Lettre de MONSIEUR PASCAL CLOUTIER, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 06-10-285 portant sur une demande d'aide financière pour un projet-pilote de système de filtration d'eau mobile, pour appui du Conseil.
- 06-1102 20-10-06 Télécopie de MONSIEUR BENOÎT LONGCHAMPS, conseiller en recherche et politiques, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 06-06-148 portant sur le remboursement de la T.V.Q. aux M.R.C.
- 06-1103 20-10-06 Courriel de la M.R.C. D'ARTHABASKA, transmettant la résolution numéro 2006-10-13769 portant sur une demande de modifier l'actuel processus d'autorisation en lien avec la production porcine, pour appui du Conseil.
- 06-1104 20-10-06 Courriel de la M.R.C. D'ARTHABASKA, transmettant la résolution numéro 2006-10-13780 portant sur une demande au ministère de la Sécurité publique de donner le droit aux constables du contrôle routier de distribuer des constats d'infraction aux automobilistes, pour appui du Conseil.
- 06-1105 23-10-06 Courriel de MONSIEUR YVAN TALBOT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. D'ACTON, transmettant la résolution numéro 2006-260 demandant au gouvernement du Québec d'abroger le processus de consultation sur les projets d'élevage porcins, pour appui du Conseil.
- 06-1106 23-10-06 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 32-06 portant sur le Schéma d'Aménagement Révisé.
- 06-1107 23-10-06 Courriel de l'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant de leurs prochaines assises, prévues le 10, 11 et 12 mai 2007.
- 06-1108 23-10-06 Télécopie de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 06.336 portant sur le programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- 06-1109 24-10-06 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'une enveloppe budgétaire octroyée pour le programme d'habitation *RénoVillage*.
- 06-1110 24-10-06 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant d'une enveloppe budgétaire octroyée pour le programme d'habitation *Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)*.

- 06-1111 25-10-06 Lettre de MONSIEUR RONALD J. LEBLANC, président, CONFÉRENCE SPÉCIALISÉE DE L'ASSOCIATION INTER-NATIONALE DE L'EAU, nous invitant à participer à leur conférence, du 24 au 27 juin 2007.
- 06-1112 25-10-06 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2006-310 portant sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.
- 06-1113 25-10-06 Courriel de MONSIEUR PHILIPPE GAGNON, directeur général par intérim, M.R.C. DE SEPT-RIVIÈRES, transmettant la résolution numéro 2006-10-246 portant sur le remboursement de la T.V.Q. aux M.R.C., la résolution numéro 2006-10-247 portant sur les modalités d'application du pacte rural et la résolution numéro 2006-10-248 portant sur une demande d'intervention du gouvernement relativement à la crise financière dans l'industrie forestière, pour appui du Conseil.
- 06-1114 25-10-06 Lettre de MONSIEUR JEAN PERRAULT, président et maire de Sherbrooke, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant de la *Tournée du président*, le 8 novembre 2006.
- 06-1115 26-10-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL GILBERT, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous sollicitant pour la campagne de Centraide Richelieu-Yamaska 2006.
- 06-1116 26-10-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 32-06 portant sur le Schéma d'Aménagement Révisé.
- 06-1117 26-10-06 Lettre de MESSIEURS JACQUES PROULX, président, et de JEAN-PIERRE FOURNIER, vice-président, SOLIDARITÉ RURALE, nous invitant à participer à la Foire des villages, du 9 au 11 février 2007.
- 06-1118 26-10-06 Courriel de MADAME PATRICIA HUET, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. DE MANICOUAGAN, transmettant la résolution numéro 2006-216 portant sur une demande au gouvernement du Québec de rendre admissibles les M.R.C. aux mesures relatives au remboursement de la T.V.Q., pour appui du Conseil.
- 06-1119 27-10-06 Lettre de MONSIEUR LOUIS ROY, directeur général, QUÉBEC MUNICIPAL, relativement au renouvellement de notre adhésion pour 2007.
- 06-1120 27-10-06 Certificat de publication de MONSIEUR DANIEL CARRIER, greffier, VILLE DE LONGUEUIL, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 06-849-01 relativement à des travaux de nettoyage des branches 1 et 1A du cours d'eau Deslauriers.
- 06-1121 27-10-06 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE DU MONT SAINT-HILAIRE, nous informant des activités sur la montagne.
- 06-1122 27-10-06 Lettre de MADAME MARIE-JOELLE VADNAIS, greffière, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 06-10-325 portant sur une demande d'adhésion à l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie.
- 06-1123 27-10-06 Lettre de MADAME ODETTE RENAUD, greffière adjointe, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-05-11, pour avis de conformité.

- 06-1124 27-10-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des affaires juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-130-2006 et 1248-131-2006, pour avis de conformité.
- 06-1125 27-10-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des affaires juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-133-2006 et 1248-134-2006, pour avis de conformité.
- 06-1126 27-10-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des affaires juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 1248-135-2006, pour avis de conformité.
- 06-1127 27-10-06 Lettre de MONSIEUR JEAN D. PATENAUDE, avocat général adjoint, CN, nous informant qu'une ligne de chemin de fer était à vendre.
- 06-1128 30-10-06 Lettre de MONSIEUR ROBERT ALLIE, directeur de l'intervention collective régionale, OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES, nous invitant au lancement de leurs travaux de consultation, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.
- 06-1129 30-10-06 Lettre de MADAME JOCELYNE SAVOIE, assistante-greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2006-10-741 portant sur leur inscription au Programme sur les redevances à l'élimination des matières résiduelles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- 06-1130 30-10-06 Certificat de publication de MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GAUTHIER, greffier, VILLE DE SAINTE-JULIE, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 06-849-01 relatif aux travaux de nettoyage des branches 1 et 1A du cours d'eau Deslauriers.
- 06-1131 30-10-06 Certificat de publication de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, d'un avis public portant sur l'adoption du règlement numéro 06-849-01 relatif aux travaux de nettoyage des branches 1 et 1A du cours d'eau Deslauriers.
- 06-1132 30-10-06 Lettre de MADAME JOHANNE DUMONT, direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS,, accusant réception de notre règlement numéro 32-06 portant sur le Schéma d'aménagement Révisé.
- 06-1133 30-10-06 Courriel de MONSIEUR PIERRE BÉLANGER, coordonnateur service de l'aménagement du territoire métropolitain, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous invitant à participer à la consultation de la Commission de l'aménagement portant sur : « Les orientations révisées et le cadre institutionnel renouvelé en aménagement du territoire », le 8 décembre 2006.
- 06-1134 31-10-06 Lettre de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant une copie du rapport d'inspection du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le dossier M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et M.R.C. de Lajemmerais c. Céline Filion et Pierre Paradis et als.
- 06-1135 31-10-06 Lettre de MONSIEUR YVAN LABERGE, assistant-greffier, VILLE DE LONGUEUIL, nous transmettant les documents inhérents à la séance du Bureau des délégués de cours d'eau, le 2 novembre 2006.
- 06-1136 31-10-06 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL BEAULIEU, sous-ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 06-09-210 portant sur le remboursement de la T.V.Q. aux M.R.C. et nous informant des modalités du remboursement.

- 06-1137 31-10-06 Télécopie de MADAME MANON ROGER, directrice générale, C.L.D. VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une rencontre du conseil d'administration, le 15 novembre 2006.
- 06-1138 01-11-06 Lettre de MONSIEUR DENIS BOUFFARD, greffier, VILLE DE TERREBONNE, nous transmettant la résolution numéro 551-10-2006 portant sur l'échéancier du Groupe Gauthier Biancamano Bolduc relativement au processus de consultation sur l'identification des espaces nets dans les périmètres d'urbanisation des municipalités de la C.M.M.
- 06-1139 01-11-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR DANIEL SAURIOL, directeur de l'aménagement du territoire, VILLE DE TERREBONNE, adressée à MONSIEUR PIERRE BÉLANGER, coordonnateur à l'aménagement du territoire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, relativement aux méthodologies et à l'échéancier de réalisation pour l'identification des espaces nets disponibles dans les périmètre d'urbanisation des municipalités de la C.M.M.
- 06-1140 02-11-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le projet de règlement numéro 108 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 06-1141 02-11-06 Lettre de MADAME MARTINE CHOUINARD, directrice générale, CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI, nous invitant à leur assemblée générale, le 29 novembre 2006.
- 06-1142 02-11-06 Lettre d'HYDRO-QUÉBEC, nous transmettant un document, intitulé : « Pannes d'électricité – planification de la sécurité civile à l'échelle municipale ».
- 06-1143 02-11-06 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros 1248-126-2006 et 1250-33-2006.
- 06-1144 03-11-06 Lettre de MADAME DIANE DUPRÉ, conseillère en développement culturel, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, accusant réception de notre résolution numéro 06-08-166 portant sur la nomination d'une personne répondante pour la M.R.C. auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de ses démarches de négociation d'une entente de développement culturel.
- 06-1145 03-11-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR DANIEL PERRON, chargé de projet en sécurité incendie, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, adressée à MADAME SYLVIE BURELLE, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, demandant l'appui des pompiers de leur municipalité en cas d'urgence.
- 06-1146 03-11-06 Copie d'une lettre de MONSIEUR DANIEL PERRON, chargé de projet en sécurité incendie, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, adressée à MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, demandant l'appui des pompiers de leur municipalité en cas d'urgence.
- 06-1147 03-11-06 Courriel de MADAME MARIE DESJARDINS, assistante-coordonnatrice, TSO COMMUNICATIONS, transmettant une invitation au lancement du Répertoire des entreprises de la Vallée-du-Richelieu, le 15 novembre 2006.

- 06-1148 03-11-06 Courriel de MONSIEUR YVES GAILLARDEZ, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE MATAWINIE, transmettant la résolution numéro CM-177-2006 appuyant la municipalité de Saint-Zénon relativement au pouvoir d'exproprier aux fins du maintien d'un sentier de motoneige régional, pour appui du Conseil.
- 06-1149 03-11-06 Télécopie de MONSIEUR LOUIS BEAUCLAIR, FAHEY ET ASSOCIÉS, transmettant leur proposition de services professionnels relativement au projet du pipeline St-Laurent.
- 06-1150 06-11-06 Courriel de MADAME HÉLÈNE PAUL, secrétaire de direction, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous confirmant la date de la prochaine rencontre de la Table des préfets de la Montérégie, le 24 novembre 2006.
- 06-1151 07-11-06 Lettre de MONSIEUR BENOÎT LONGCHAMPS, conseiller en recherche et politique, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, relativement à notre résolution numéro 06-06-148 appuyant la M.R.C. de l'Érable dans sa demande portant sur le remboursement de la T.V.Q. aux M.R.C.
- 06-1152 07-11-06 Copie d'une lettre de MADAME CHANTAL DESCHAMPS, préfète de la M.R.C. de L'Assomption et mairesse de la ville de Repentigny, adressée à MONSIEUR GÉRALD TREMBLAY, président, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, portant sur la plan métropolitain de gestion des matières résiduelles.
- 06-1153 07-11-06 Lettre de MADAME JOANNE LABERGE, chef du service des aires protégées, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant une copie de l'entente de conservation relative à la reconnaissance de la réserve naturelle du Piémont-du-Mont-Saint-Hilaire.
- 06-1154 07-11-06 Lettre de MONSIEUR JACQUES PROULX, président, SOLIDARITÉ RURALE, et de MONSIEUR BERNARD GÉNÉREUX, président, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous remerciant de notre appui pour le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité.
- 06-1155 07-11-06 Télécopie de MADAME LINDA MORIN, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous invitant à une consultation générale, le 14 novembre 2006.
- 06-1156 08-11-06 Lettre de MONSIEUR MICHEL ROCHON, chef du Service des projets, MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, relativement à un projet de reconstruction d'un ponceau situé dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.
- 06-1157 08-11-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUCHER, directrice générale, SOCIÉTÉ GESTRANS, nous informant de la nomination de monsieur Guy Sylvain au sein de leur division Transport adapté.
- 06-1158 08-11-06 Lettre de MONSIEUR GILLES LEMAIRE, président, ASSOCIATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DE SAINT-HYACINTHE, demandant une contribution financière au 25<sup>e</sup> anniversaire de leur association.
- 06-1159 09-11-06 Lettre de MONSIEUR JEAN MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, accusant réception de notre résolution numéro 06-10-237 appuyant la Table des Préfets de la Montérégie relativement à la répartition des dépenses pour des travaux dans les cours d'eau.

- 06-1160 09-11-06 Télécopie de MADAME ISABELLE LEROUX, avocate, POUPART & POUPART, nous transmettant copie d'une lettre de MADAME EVELYNE MORAND, avocate, BASTIEN, MORAND, BLANCHETTE relativement au dossier Pierre Paradis et Céline Filion c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et M.R.C. Lajemmerais.
- 06-1161 09-11-06 Lettre de MADAME MARIE-CLAUDE THIBEAULT, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant le certificat de publication d'un avis public portant sur le règlement numéro 06-849-01 relatif à l'entretien des branches 1 et 1A du cours d'eau Deslauriers.
- 06-1162 09-11-06 Télécopie de MADAME SOLANGE SIROIS, CONPOREC, nous transmettant un communiqué relativement à la construction d'une usine de tri-compostage.
- 06-1163 09-11-06 Résolution numéro 2006-11-240 de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur le règlement d'urbanisme numéro 2002-06-011, pour avis de conformité.
- 06-1164 09-11-06 Résolution numéro 2006-11-241 de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur le règlement d'urbanisme numéro 2002-06-012, pour avis de conformité.
- 06-1165 09-11-06 Résolution numéro 2006-11-242 de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale et secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, portant sur le règlement d'urbanisme numéro 2001-07-06, pour avis de conformité.
- 06-1166 10-11-06 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, accusant réception de notre règlement numéro 33-06-3 modifiant le R.C.I. agricole.
- 06-1167 10-11-06 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 33-06-3 modifiant le R.C.I. agricole.
- 06-1168 10-11-06 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ BOURASSA, président, ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 06-06-146 portant sur notre appui à la M.R.C. de Kamouraska dans sa demande au gouvernement du Québec que les bâtiments agricoles soient exemptés de l'exigence de détenir un plan d'architecte.

### **PUBLICATIONS – OCTOBRE - NOVEMBRE 2006**

Urbanité	Septembre 2006
Le Monde forestier	Vol. 20, no 8 Octobre 2006
Affaires Montérégiennes	Octobre 2006 Vol. 19, no 3
Gestion et technologie agricoles	Octobre 2006 Vol. 31, no 7
L'Aubelle	Automne 2006 Numéro 150
Urba	Octobre 2006 Vol. 27, no 4

Bâti Vert

Octobre 2006  
Vol. 10, no 4

Gestion et technologie agricoles

Octobre 2006  
Vol. 31, no 8

Québec rural

Vol. 15, no 5  
Novembre 2006

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

06-11-244

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 06-10, du chèque 13343 au chèque 13429, pour un montant total de 458 578,02 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2006 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2006 du Comité consultatif agricole.

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2006 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2006 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 14 NOVEMBRE 2006 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 14 novembre 2006 du Comité des finances.

POINT 10. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2006 DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2006 du Comité de sécurité incendie.

POINT 11. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2006 DU COMITÉ DE COMMUNICATION

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 1<sup>er</sup> novembre 2006 du Comité de communication.

POINT 12. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

12.1 Ville de Beloeil : règlements de modification

- Règlement numéro 1248-128-2006 modifiant le règlement de zonage

06-11-245

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-128-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-128-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-128-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-11-091, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-128-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-128-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1248-129-2006 modifiant le règlement de zonage

06-11-246

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-129-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-129-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-129-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-11-092, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-129-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-129-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



- Règlement numéro 1248-130-2006 modifiant le règlement de zonage

06-11-247

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-130-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-130-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-130-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-11-093, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-130-2006, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 06-11-052, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-130-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-130-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 1248-131-2006 modifiant le règlement de zonage

06-11-248

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Beloeil est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Beloeil a adopté le règlement numéro 1248-131-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1248-131-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-131-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-11-094, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1248-131-2006, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 06-11-053, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1248-131-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1248-131-2006, modifiant le règlement de zonage de la ville de Beloeil, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Ville de Chambly : règlements de modification

- Règlement numéro 93-02-156A modifiant le règlement de zonage

06-11-249

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-02-156A modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-02-156A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-02-156A, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-11-095, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-02-156A est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-02-156A, modifiant le règlement de zonage de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Règlement numéro 93-05-11 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

06-11-250

ATTENDU QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la ville de Chambly est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Chambly a adopté le règlement numéro 93-05-11 modifiant son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

ATTENDU QUE le règlement numéro 93-05-11, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la ville de Chambly, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 93-05-11, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-11-096, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 93-05-11 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 93-05-11, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la ville de Chambly, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 2-2006 modifiant le règlement de zonage

06-11-251

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 2-2006 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2-2006, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 2-2006, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 06-11-097, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 2-2006 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette  
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 2-2006, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit et est approuvé par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2007

13.1 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2007

Septième partie du budget

06-11-252

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la septième partie du budget porte sur la sécurité publique;

ATTENDU QUE les représentants des quatre (4) municipalités, concernées par cette septième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur la sécurité publique, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sixième partie du budget

06-11-253

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la sixième partie du budget porte sur le pacte rural;

ATTENDU QUE les représentants des six (6) municipalités, concernées par cette sixième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur le pacte rural, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 134 165 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Cinquième partie du budget

06-11-254

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la cinquième partie du budget porte sur l'évaluation foncière des municipalités régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE les représentants des sept (7) municipalités, concernées par cette cinquième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur l'évaluation foncière des municipalités régies par le Code municipal, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 138 640 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Quatrième partie du budget

06-11-255

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la M.R.C.;

06-11-255  
(suite)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la quatrième partie du budget porte sur la gestion des dossiers relatifs à la Communauté métropolitaine de Montréal pour la Couronne Sud;

ATTENDU QUE les représentants des neuf (9) municipalités, concernées par cette cinquième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur la gestion des dossiers relatifs à la Communauté métropolitaine de Montréal pour la Couronne Sud, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 99 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Troisième partie du budget

06-11-256

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la troisième partie du budget porte sur l'aménagement des cours d'eau;

ATTENDU QUE les représentants des treize (13) municipalités, concernées par cette troisième partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur l'aménagement des cours d'eau, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 1 172 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde partie du budget

06-11-257

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la seconde partie du budget porte sur les bureaux d'information touristique;

ATTENDU QUE les représentants des treize (13) municipalités, concernées par cette seconde partie du budget, en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits

06-11-257  
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur les bureaux d'information touristique, soient et sont adoptées telles que déposées, soit des dépenses de 17 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Première partie du budget

06-11-258

ATTENDU QUE le Comité des finances a procédé, avec le directeur général, à l'élaboration des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007;

ATTENDU QUE la version préliminaire desdites prévisions budgétaires a été étudiée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les diverses parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QUE la première partie du budget porte sur les pouvoirs généraux de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2007 et s'en déclare satisfait

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur les pouvoirs généraux de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, soient et sont adoptées telles que déposées pour des dépenses de 1 631 750 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Répartition des dépenses par municipalité

06-11-259

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur la septième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance du 22 novembre 2006;

ATTENDU QUE cette partie porte sur les services de police dispensés par la Sûreté du Québec à des municipalités du territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE les dépenses imputables impliquent la participation de quatre (4) municipalités pour un montant de 2 000 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 2007, touchant les services de police à être rendus par la Sûreté du Québec, seront assumées par quatre (4) municipalités, soit :

Saint-Antoine-sur-Richelieu	500 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	500 \$
Saint-Denis-sur-Richelieu	500 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	500 \$

06-11-259  
(suite)

QUE les dépenses seront réparties entre chaque municipalité selon le coût réel.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, porteront intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-260

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur la cinquième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2006;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur l'évaluation foncière des municipalités régies par le Code municipal, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière des sept (7) municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu relevant du Code municipal, pour un montant de 138 640 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 2007 et touchant les services à être rendus, en vertu du premier alinéa de l'article 975 du Code municipal, à savoir l'évaluation foncière, seront assumées par les sept (7) municipalités relevant du Code municipal, soit :

McMasterville	45 000 \$
Saint-Antoine-sur-Richelieu	16 600 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	5 000 \$
Saint-Denis-sur-Richelieu	25 000 \$
Saint-Jean-Baptiste	15 000 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	17 000 \$
Saint-Mathieu-de-Beloil	15 040 \$

QUE lesdites dépenses seront réparties à chaque municipalité selon le coût réel.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, porteront intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-261

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2006, portant sur la quatrième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2006;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur une entente particulière concernant la gestion des dossiers relatifs à la Communauté métropolitaine de Montréal pour la Couronne Sud, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière des neuf (9) municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu incluses dans la C.M.M., pour un montant de 22 600 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre

06-11-261  
(suite)

ET RÉSOLU QUE les dépenses de 22 600 \$ établies aux prévisions budgétaires 2007 et touchant les services à être rendus, en vertu du premier alinéa de l'article 975 du Code municipal, à savoir la gestion des dossiers relatifs à la C.M.M., seront assumées par neuf (9) municipalités et ainsi réparties :

Beloeil	4 194,67 \$
Carignan	1 966,86 \$
Chambly	4 493,49 \$
McMasterville	1 002,11 \$
Mont-Saint-Hilaire	4 460,62 \$
Otterburn Park	1 670,78 \$
Saint-Basile-le-Grand	3 354,51 \$
Saint-Jean-Baptiste	725,12 \$
Saint-Mathieu-de-Beloeil	731,84 \$

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, porteront intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-262

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur la troisième partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2006;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions budgétaires porte sur l'aménagement des cours d'eau, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière de toutes les municipalités membres de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour un montant de 1 172 000 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE les dépenses établies aux prévisions budgétaires 2007, touchant les services rendus en matière d'aménagement des cours d'eau, seront assumées par l'ensemble des municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE les dépenses seront réparties entre chacune des municipalités concernées en vertu des règlements régissant les cours d'eau où des aménagements seront réalisés et selon les coûts réels imputables.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire-trésorier, porteront intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-263

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur la seconde partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2006;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur une entente particulière relative aux bureaux d'information touristique, conformément au premier alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière de toutes les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour un montant de 17 500 \$



06-11-263  
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Lavoie  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE les dépenses de 17 500 \$ établies aux prévisions budgétaires 2007 et touchant les services à être rendus, en vertu du premier alinéa de l'article 975 du Code municipal, concernant les bureaux d'information touristique, seront assumées par chacune des municipalités membres de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et ainsi réparties :

Beloeil	3 286,21 \$
Carignan	1 115,78 \$
Chambly	3 651,20 \$
McMasterville	762,01 \$
Mont-Saint-Hilaire	2 611,19 \$
Otterburn Park	1 441,62 \$
Saint-Antoine-sur-Richelieu	266,77 \$
Saint-Basile-le-Grand	2 453,72 \$
Saint-Charles-sur-Richelieu	305,59 \$
Saint-Denis-sur-Richelieu	386,45 \$
Saint-Jean-Baptiste	482,30 \$
Saint-Marc-sur-Richelieu	339,98 \$
Saint-Mathieu-de-Beloeil	397,18 \$

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire trésorier, porteront intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-11-264

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, portant sur la première partie du budget, ont été adoptées lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2006;

ATTENDU QU'une partie desdites prévisions porte sur les pouvoirs généraux de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, conformément au troisième alinéa de l'article 975 du Code municipal;

ATTENDU QUE les dépenses imputables à cette partie impliquent la participation financière de toutes les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour un montant de 1 103 235 \$;

ATTENDU QUE pour une partie de ce montant, soit 857 835 \$, la participation est fixée, par voie de résolution, en fonction de la richesse foncière uniformisée, en vertu du règlement numéro 16;

ATTENDU QUE pour l'autre partie du montant, soit 245 400 \$, relative au soutien financier au centre local de développement, les règles de participation étant fixées en vertu du règlement numéro 28-98, "Règlement de soutien financier au centre local de développement"

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU QUE pour le montant de 857 835 \$, une taxe de 0,0102 \$ du cent dollars d'évaluation de la richesse foncière uniformisée, de chacune des municipalités membres de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est imposée.

QUE pour le montant de 245 400 \$, la participation de chaque municipalité est ainsi répartie :

06-11-264 (suite)	Beloeil	44 068,52 \$
	Carignan	17 248,55 \$
	Chambly	48 259,37 \$
	McMasterville	10 342,71 \$
	Mont-Saint-Hilaire	39 766,39 \$
	Otterburn Park	18 618,85 \$
	Saint-Antoine-sur-Richelieu	4 223,24 \$
	Saint-Basile-le-Grand	33 841,85 \$
	Saint-Charles-sur-Richelieu	4 690,56 \$
	Saint-Denis-sur-Richelieu	5 785,33 \$
	Saint-Jean-Baptiste	6 928,92 \$
	Saint-Marc-sur-Richelieu	5 352,24 \$
Saint-Mathieu-de-Beloeil	6 273,47 \$	

QUE les montants résultant d'une compensation financière gouvernementale soient redistribués aux municipalités selon le mode de calcul utilisé pour établir la quote-part de chacune des municipalités, advenant le cas où une telle compensation financière est accordée à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

QUE les sommes non payées, à compter du trente et unième jour de l'envoi de la facture par le secrétaire trésorier, porteront intérêts au taux mensuel de 1,00%.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. NOMINATIONS AU SEIN DES COMITÉS ET ORGANISMES

14.1 Bureau des délégués des cours d'eau

06-11-265 ATTENDU QU'en vertu de l'article 129 du Code municipal, le Conseil doit procéder à chaque année à la nomination des membres du Bureau des délégués des cours d'eau;

ATTENDU QU'en plus du préfet, qui est membre d'office dudit Bureau, deux (2) membres du Conseil doivent être nommés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 131 du Code municipal, il est également possible de nommer des membres substitués

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Robert Beaudry et Jean-Guy Legendre soient et sont nommés membres du Bureau des délégués des cours d'eau, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2007.

QUE monsieur Jacques Durand soit et est nommé premier membre substitut et monsieur Denis Lavoie soit et est nommé second membre substitut.

QUE les membres du Bureau des délégués des cours d'eau soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Comité des finances

06-11-266 ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité des finances avec pour mandat d'assurer le suivi des finances de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres en plus du préfet qui est membre d'office

06-11-266  
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Raymond Billette, Michel Carrières, Jacques Durand et Réal Jeannotte soient et sont nommés membres du Comité des finances, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2007.

QUE monsieur Gérard Schafroth soit et est nommé membre substitut.

QUE les membres du Comité des finances soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Comité d'aménagement du territoire

06-11-267

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité d'aménagement du territoire avec pour mandat d'étudier des dossiers spécifiques à l'aménagement du territoire et, plus particulièrement, d'assurer le suivi de la révision du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres, en plus du préfet qui est membre d'office

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Robert Beaudry, Jacques Durand, Jean-Guy Legendre et Gérard Schafroth soient et sont nommés membres du Comité d'aménagement du territoire, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2007.

QUE les membres du Comité d'aménagement du territoire soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Comité de sécurité publique

06-11-268

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73.1 de la Loi de police (L.R.Q. c. P-13), la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a conclu une entente de service de police avec le Ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 73.3 de ladite loi, la mise en application de l'entente est assurée par un Comité de sécurité publique composé, entre autres, de quatre (4) membres des conseils des municipalités locales visées par l'entente, en plus du préfet qui est membre d'office;

ATTENDU QUE ces membres sont désignés par la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Robert Beaudry, Raymond Billette, Benoit DeGagné et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité de sécurité publique, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2007.

06-11-268  
(suite)

QUE les membres du Comité de sécurité publique soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5 Comité consultatif agricole

06-11-269

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a formé un Comité consultatif agricole;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu possède quatre (4) sièges au sein dudit Comité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les représentants de la M.R.C. pour l'année 2007

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Raymond Billette, Benoit DeGagné, Jean-Guy Legendre et Jacques Villemaire soient et sont nommés à titre de représentants du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Comité consultatif agricole pour l'année 2007.

QUE monsieur Jean Paquette soit et est nommé premier membre substitut et monsieur Michel Carrières soit et est nommé second membre substitut.

QUE les membres du Comité consultatif agricole qui sont des membres du Conseil de la M.R.C. soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6 Comité de sécurité incendie

06-11-270

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de sécurité incendie avec pour mandat d'assurer le suivi de l'élaboration du Schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres dont le préfet qui est membre d'office

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Raymond Billette, Michel Carrières, Jacques Durand et Réal Jeannotte soient et sont nommés membres du Comité de sécurité incendie, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2007.

QUE monsieur Gérard Schafroth soit et est nommé membre substitut.

QUE les membres du Comité de sécurité incendie soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7 Comité de ruralité

06-11-271

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de ruralité avec pour mandat d'assurer le suivi de l'application du Pacte rural;

06-11-271  
(suite)

ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres dont trois (3) sont des membres du Conseil de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Robert Beaudry, Jacques Durand et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité de ruralité pour l'année 2007.

QUE les membres du Comité de ruralité soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.8 Comité sur la gestion des matières résiduelles

06-11-272

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité sur la gestion des matières résiduelles avec pour mandat d'assurer le suivi de l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le Comité est composé de quatre (4) membres, dont les municipalités qui ne sont pas incluses dans la C.M.M.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Robert Beaudry, Raymond Billette, Benoit DeGagné et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité sur la gestion des matières résiduelles pour l'année 2007.

QUE les membres du Comité sur la gestion des matières résiduelles soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.9 Comité de mise en œuvre des P.G.M.R.

06-11-273

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de mise en œuvre des P.G.M.R. avec pour mandat d'assurer le suivi des plans de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le Comité est composé de cinq (5) membres

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Michel Gilbert, Denis Lavoie, Jean-Guy Legendre, Gérard Schafroth et Jacques Villemaire soient et sont nommés membres du Comité de mise en œuvre des P.G.M.R. pour l'année 2007.

QUE les membres du Comité de mise en œuvre des P.G.M.R. soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.10 Comité de communication

06-11-274

ATTENDU QUE le Conseil a formé un Comité de communication avec pour mandat la mise en place d'un central 911 pour les services d'incendie des municipalités de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Comité est composé, entre autres, de deux (2) membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE messieurs Jacques Durand et Gilles Plante soient et sont nommés membres du Comité de communication pour l'année 2007.

QUE les membres du Comité de communication soient rémunérés conformément au règlement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. ÉVALUATION FONCIÈRE : RÉSULTAT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

06-11-275

ATTENDU QU'aux termes de la Loi sur la fiscalité municipale ( L.R.Q., C.F-2.1), la M.R.C. est responsable de la confection et de la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière pour les municipalités locales régies par le Code municipal du Québec dont le territoire est compris dans le sien;

ATTENDU QUE la présente convention pour la confection et la tenue à jour du rôle d'évaluation foncière de ces municipalités prendra fin le 31 décembre 2006;

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à la formation d'un comité pour l'évaluation des soumissions reçues suite à une demande d'appel d'offres tenue en conformité aux règles d'adjudication des contrats établies par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE seule la firme Évimbec ltée a déposé une soumission;

ATTENDU QUE la commission d'évaluation a procédé à l'analyse de la soumission et a établi que cette dernière est conforme aux exigences du cahier des charges

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU D'accorder à la firme Évimbec ltée le contrat pour l'exécution du travail nécessaire en matière d'évaluation foncière pour les municipalités locales régies par le Code municipal du Québec dont le territoire est compris dans celui de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le tout conformément aux dispositions de l'offre de service déposée par cette firme.

QUE la durée du contrat accordé à la firme Évimbec ltée soit du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2008, avec une possibilité de reconduction pour une période additionnelle de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2011, aux mêmes conditions, à moins d'avis contraire donné par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, au moins cent vingt (120) jours avant son expiration.

QUE le Conseil autorise le préfet et le directeur général à signer le contrat avec la compagnie Évimbec ltée pour la fourniture des services tels que décrits à sa soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. ACHAT DE MOBILIER RELATIF AU SIÈGE SOCIAL

06-11-276

ATTENDU QUE la M.R.C. procédera au déménagement de son siège social puisque la construction du nouvel édifice est pratiquement complétée;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt, adopté pour les fins de la construction du nouveau siège social de la M.R.C., comporte une partie dédiée à l'achat de mobilier;

ATTENDU QU'une procédure d'appel d'offres par voie d'invitation a été complétée pour obtenir des soumissions relatives à l'achat des meubles requis;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et que l'une d'elles a été rejetée puis non conforme;

ATTENDU QUE la compagnie Librairie Citation de Beloeil a présenté une soumission conforme au montant de 33 477,14 \$, 26 431,64 \$ sera assumé par la M.R.C. et 7 045,50 \$ par le C.I.T.V.R.;

ATTENDU QUE le montant soumissionné par la compagnie Librairie Citation s'inscrit en conformité au montant prévu au règlement d'emprunt

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le contrat d'approvisionnement en meubles pour le nouveau siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est octroyé à la compagnie Librairie Citation, le tout tel que présenté à la soumission SS-11-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. COURS D'EAU

17.1 Services de génie conseil

06-11-277

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a octroyé un contrat relatif à la fourniture de services de génie conseil, concernant les cours d'eau, à la firme B.M.I. experts-conseils inc., en date du 9 décembre 2005;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une échéance d'un (1) an se terminant le 31 décembre 2006 et que ce contrat peut être reconduit pour les deux (2) années subséquentes, se terminant le 31 décembre 2008;

ATTENDU QUE le Conseil se dit satisfait des travaux réalisés par la firme B.M.I. experts-conseils inc. et désire prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2008

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Guy Legendre  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le contrat de services de génie conseil en matière de cours d'eau, survenu entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la firme B.M.I. experts-conseils inc., soit et est reconduit pour une période de deux (2) ans, à savoir, jusqu'au 31 décembre 2008, le tout en conformité aux conditions établies lors de l'octroi du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 Ruisseau Jodoin : demande d'entretien

06-11-278

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, par la résolution numéro 104-06, a déposé une demande pour l'entretien des branches 1 et 2 du ruisseau Jodoin;

06-11-278  
(suite)

ATTENDU QUE, suite aux démarches entreprises dans le cadre de l'entretien des branches 1 et 2 du ruisseau Jodoin, il appert que le cours d'eau principal et la branche 3 ont également besoin d'un entretien;

ATTENDU QUE le ruisseau Jodoin et sa branche 3 sont situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE, conséquemment, le cours d'eau est sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU D'ajouter le ruisseau Jodoin et sa branche 3 au mandat octroyé à B.M.I. experts-conseils inc. par la résolution numéro 06-06-141 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. PIPELINE SAINT-LAURENT

06-11-279

ATTENDU QUE la compagnie Ultramar projette l'implantation d'un pipeline pour des fins de transport de produits pétroliers, ci-après, le pipeline Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le pipeline Saint-Laurent traversera, entre autres, le territoire des M.R.C. de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains, ci-après, les trois (3) M.R.C.;

ATTENDU QU'à cet effet, la compagnie Ultramar a déposé une étude d'impact décrivant les retombées de l'implantation du pipeline Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les trois (3) M.R.C. ont convenu de la nécessité de retenir les services d'une ressource externe spécialisée pour procéder à l'analyse de l'étude d'impact et en présenter les principaux éléments qui affectent le territoire des trois (3) M.R.C.;

ATTENDU QU'à l'issue d'un processus d'appel d'offres de service, la proposition de la firme Daniel Arbour et Associés, au montant de 11 500,00 \$, taxes exclues, pour la réalisation d'un premier volet, s'avère être la plus avantageuse

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu prenne en charge l'octroi du mandat d'analyse à la firme Daniel Arbour et Associés.

QUE le mandat d'analyse de l'étude d'impact, produite pour le soin de la compagnie Ultramar concernant l'implantation du pipeline Saint-Laurent, soit et est accordé à la firme Daniel Arbour et Associés, le tout tel que décrit à l'offre de service préparée à cet effet et soumise en date du 31 octobre 2006, le tout en conformité au cahier de charges produit à cet effet.

QUE le mandat accordé à la firme Daniel Arbour et Associés concerne uniquement la réalisation du premier volet proposé, le tout pour un montant de 11 500,00 \$, taxes exclues.

QUE les coûts relatifs à la réalisation du mandat soient répartis en trois (3) parties égales entre les M.R.C. de Lajemmerais, de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains.



06-11-279  
(suite)

QUE l'octroi du mandat soit effectué seulement suite à ce que chacune des M.R.C. concernées ait pris l'engagement de participer au paiement des coûts de l'étude par voie de résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 19. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS : RÉGLEMEN-TATION

06-11-280

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR MICHEL GILBERT, À L'EFFET QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, IL SERA SOUMIS, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS.

POINT 20. NOMINATION DES MEMBRES DE L'EXÉCUTIF DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU/SAINT-LAURENT

06-11-281

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent, la R.I.P.R.S.L., doit procéder à la nomination des membres de son exécutif;

ATTENDU QUE l'exécutif de la R.I.P.R.S.L. est composé de sept (7) membres;

ATTENDU QUE quatre (4) des sept (7) membres de l'exécutif de la R.I.P.R.S.L. doivent être choisis parmi les maires des municipalités des M.R.C. de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu qui sont incluses dans le territoire de la C.M.M.;

ATTENDU QUE les quatre (4) membres doivent être nommés par une résolution adoptée par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette  
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE messieurs Jacques Durand, Réal Jeannotte et Denis Lavoie soient et sont désignés par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour agir à titre de membres de l'exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent, en plus du préfet qui est membre d'office, pour l'année 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 21. C.P.T.A.Q. : DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR UN PROJET À MONT-SAINT-HILAIRE

06-11-282

ATTENDU QUE la compagnie Bell Canada projette d'ériger une tour pour des fins de téléphonie cellulaire aux abords du chemin Ozias-Leduc à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE le site visé par le projet de la compagnie Bell Canada est inscrit à l'intérieur de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la C.P.T.A.Q. souhaite obtenir l'avis de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en ce qui concerne la conformité du projet de la compagnie Bell Canada, eu égard aux dispositions du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif agricole a analysé le projet et recommande au Conseil de l'appuyer puisqu'il est d'avis qu'il respecte les orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE le Comité consultatif régional d'aménagement a analysé le projet et recommande au Conseil de l'appuyer puisqu'il est d'avis qu'il est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement

06-11-282  
(suite)

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique à la C.P.T.A.Q. que le projet d'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire par la compagnie Bell Canada, aux abords du chemin Ozias-Leduc, dans la zone agricole permanente de Mont-Saint-Hilaire, est conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 22. M.T.Q. : DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR UN PROJET À SAINT-JEAN-BAPTISTE

06-11-283

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec projette de remplacer un ponceau qui traverse la route 227 à Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le ministère demande à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu son avis quant à la conformité de l'intervention au Schéma d'Aménagement, le tout tel que prévu aux dispositions des articles 149 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet du ministère a été analysé par le Comité consultatif agricole qui recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité puisque l'intervention projetée ne contrevient pas aux orientations gouvernementales;

ATTENDU QUE le projet du ministère a été analysé par le Comité consultatif régional d'aménagement qui recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité puisque l'intervention projetée est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique au ministère des Transports du Québec que son projet de remplacement d'un ponceau sous la route 227 à Saint-Jean-Baptiste est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 23. RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE SERVICES ADMINISTRATIFS

23.1 Entre la M.R.C.V.R. et la R.I.E.V.R.

06-11-284

ATTENDU QUE la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler sa convention de services administratifs avec la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2007;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, tant de la part de la R.I.E.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services est de 73 300,00 \$, soit douze (12) tranches égales de 6 108,33 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

06-11-284  
(suite)

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23.2 Entre la M.R.C.V.R. et le C.I.T.V.R.

06-11-285

ATTENDU QUE le C.I.T. de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 2007;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2007, tant de la part du C.I.T.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services est de 37 850,00 \$, soit douze (12) tranches égales de 3 154,17 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le C.I.T. de Transport de la Vallée du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 24. DEMANDES D'APPUI

24.1 Ville de Carignan : aide financière pour une unité mobile de filtration d'eau

06-11-286

ATTENDU le projet pilote de système de filtration d'eau mobile membranaire temporaire mis sur pied par la ville de Carignan qui est une première au Québec en matière de production d'eau potable;

ATTENDU le caractère innovateur de la technologie qui y est utilisée;

ATTENDU l'approbation dudit projet par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU l'appui du Conseil consultatif des sciences et de la technologie dans cette nouvelle approche;

ATTENDU l'intérêt que portent le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs audit projet pilote susceptible d'apporter des solutions durables et appropriées aux villes du Québec pour répondre aux nouvelles normes de la Loi sur la qualité de l'eau et la protection de la santé publique;

ATTENDU les avantages marqués de développer une telle technologie robuste et fiable apte à contrer les effets du réchauffement climatique;

ATTENDU les recommandations des experts en gestion de l'eau au Québec à l'effet que l'introduction de la technologie de filtration de l'eau potable par membrane était devenue une nécessité et que les villes du Québec devraient s'y adresser en priorité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

06-11-286  
(suite)

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la ville de Carignan dans ses démarches visant à demander une aide financière aux différents organismes et paliers de gouvernements quant au projet pilote d'unité mobile membranaire temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.2 M.R.C. de Beauharnois-Salaberry : caractérisation des milieux humides

06-11-287

ATTENDU la responsabilité de la M.R.C. en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU l'adoption du schéma d'aménagement révisé, le 15 mars 2000 et son entrée en vigueur en date du 28 juin 2000;

ATTENDU QUE la M.R.C. a débuté, en 2006, un exercice de caractérisation de ses zones industrielles et des aires d'affectation régionales, contiguës au tracé de l'autoroute 30 projetée;

ATTENDU la demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, adressée aux municipalités du territoire, au sujet de l'inventaire des milieux humides;

ATTENDU le dépôt prévu à l'automne de la *Politique provinciale des milieux humides*;

ATTENDU QUE la M.R.C. possède une caractérisation des espaces boisés exemplaire et qu'il y a lieu de soutirer des informations à même celle-ci pour faciliter le travail de caractérisation des milieux humides;

ATTENDU QU'avant de préparer un appel de candidatures d'une firme privée, l'élaboration des critères est requise afin de cibler les bons objectifs de caractérisation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'explorer les orientations en aménagement découlant des enjeux de cette problématique, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Beauharnois-Salaberry dans ses démarches visant à demander aux représentants du ministère des Affaires municipales et des Régions et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs leur collaboration dans le dossier de caractérisation des milieux humides de la M.R.C. de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.3 Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : industrie forestière

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

24.4 M.R.C. de La Jacques-Cartier : taxes scolaires

06-11-288

ATTENDU QUE la mise à jour des rôles d'évaluation foncière connaît depuis plusieurs mois des hausses importantes de l'ordre de 30% à 40% pour plusieurs municipalités locales;

ATTENDU QU'en vertu des lois en vigueur, les commissions scolaires taxent directement les citoyens selon une formule leur permettant d'appliquer un taux maximal de 0,35 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée;

06-11-288  
(suite)

ATTENDU QUE le financement des commissions scolaires est assuré, d'une part, par un compte de taxes aux citoyens et, d'autre part, par des contributions gouvernementales;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, malgré les augmentations des valeurs foncières, les commissions scolaires sont dans l'obligation d'appliquer le taux maximal, dû notamment aux diminutions constantes des contributions gouvernementales;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le gouvernement du Québec a procédé à de nombreux transferts de responsabilités vers les municipalités locales nécessitant des hausses considérables pour le compte de taxes de ces mêmes citoyens;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec d'assurer l'accès à l'éducation pour tous les citoyens et que, par conséquent, il se doit de maintenir sa contribution financière afin de permettre aux commissions scolaires d'effectuer les opérations nécessaires à l'offre de service éducatif

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de La Jacques-Cartier visant à demander au gouvernement du Québec d'assumer son rôle en matière d'éducation et de laisser aux commissions scolaires la marge de manœuvre financière nécessaire à leurs opérations.

QUE le gouvernement permette aux commissions scolaires d'être en mesure de diminuer le taux applicable en proportion de l'augmentation des valeurs foncières.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Marc Fournier, Ministre de l'Éducation, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.5 M.R.C. de Thérèse-De Blainville : date d'élections municipales

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

24.6 M.R.C. d'Arthabaska : autorisation d'établissements d'élevage porcin

06-11-289

ATTENDU les orientations prises par le gouvernement du Québec dans le cadre de son plan d'action pour encadrer la production porcine;

ATTENDU QUE ce plan d'action confie aux municipalités ou aux M.R.C. la responsabilité de tenir des consultations publiques afin de veiller à l'acceptabilité sociale des projets dans les communautés touchées;

ATTENDU QUE les citoyens concernés assistant à une consultation n'ont aucun moyen légal ou autre d'empêcher, de restreindre, voire de modifier le projet d'un demandeur, hormis les préoccupations qui concernent les odeurs associées au projet et ne font qu'engendrer plus de frustration tant à l'égard des agriculteurs que des municipalités et du gouvernement;

ATTENDU QUE le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs émet son certificat d'autorisation pour la réalisation du projet avant la consultation menée par les municipalités et les M.R.C.;

06-11-289  
(suite)

ATTENDU QUE les municipalités recevant les déjections porcines sur le territoire sont avisées lors de la procédure de consultation publique relative à l'obtention d'un permis ou d'un certificat municipal et qu'aucune nouvelle consultation publique n'est prévue lorsque les déjections du lieu d'élevage visé sont effectuées sur une autre parcelle en culture ou sur un nouveau territoire;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt d'assurer les rapports de bon voisinage entre les municipalités et la cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et non agricoles dans une perspective de développement durable

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. d'Arthabaska dans le but de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de modifier l'actuel processus d'autorisation en lien avec la production porcine afin que le certificat d'autorisation du Ministre soit délivré après la consultation publique, de façon à considérer les conclusions du rapport de consultation mené par les municipalités ou les M.R.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.7 M.R.C. d'Arthabaska : distribution des constats d'infraction

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

24.8 M.R.C. d'Acton : dénonciation du processus de consultation

06-11-290

ATTENDU QUE la M.R.C. d'Acton a, au moment de la levée du moratoire sur l'élevage porcin en fin d'année 2005, appuyé les démarches de certaines M.R.C. pour dénoncer le processus de consultation publique préalable à la délivrance du permis de construction par la municipalité locale;

ATTENDU QUE les nouvelles dispositions de la loi prévoient que peu importe la production annuelle de phosphore, les nouveaux projets d'élevage porcin sont soumis à une consultation publique alors que les agrandissements dont l'augmentation n'atteint pas 3 200 kg de phosphore annuellement ne sont pas soumis à une telle consultation, ce qui dans certains cas est complètement incohérent;

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, indiquait au mois de décembre 2005 qu'elle entendait convoquer les principaux partenaires du gouvernement concernés par cette question afin de déterminer les moyens appropriés pour parvenir à obtenir des consultations publiques « couronnées de succès »;

ATTENDU QUE le gouvernement n'a encore rien fait à ce sujet;

ATTENDU QUE ce genre de mandat, dévolu aux municipalités et aux M.R.C. par le gouvernement du Québec, est de nature à démotiver les citoyens à s'impliquer en politique municipale et les employés à y exercer leur profession;

ATTENDU QUE la position adoptée par la Fédération québécoise des municipalités (F.Q.M.) lors de sa dernière assemblée générale qui va dans le sens de réclamer l'abrogation immédiate du processus de consultation sur les projets d'élevage porcin prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert  
APPUYÉ PAR Monsieur Denis Lavoie

06-11-290  
(suite)

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. d'Acton dans ses démarches visant à réclamer du gouvernement du Québec qu'il abroge immédiatement le processus de consultation sur les projets d'élevage porcin prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et, s'il juge opportun de tenir une consultation sur de tels projets, qu'il procède lui-même à cette consultation.

DE demander à la Fédération québécoise des municipalités d'intervenir fermement dans ce dossier afin que le gouvernement du Québec abroge les dispositions obligeant le milieu municipal à tenir de telles consultations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24.9 M.R.C. de Matawinie : sentier de motoneige régional

Il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

POINT 25. A.P.A.M. : PARRAINAGE PAR LA M.R.C.

06-11-291

ATTENDU QUE l'A.P.A.M. prévoit l'achat d'une nouvelle unité d'aide aux sinistrés et aux intervenants

ATTENDU QUE l'A.P.A.M. a demandé à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de lui accorder une aide relative à la préparation du projet d'achat

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte de parrainer l'A.P.A.M. dans ses démarches en vue d'obtenir une aide financière provenant du programme conjoint de protection civile (P.C.P.C.), le tout pour l'achat d'une nouvelle unité d'aide aux sinistrés afin de maintenir la mission d'aide aux sinistrés et aux intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 26. DIVERS

Monsieur Raymond Billette, maire de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, souligne le fait que le coordonnateur à l'aménagement de la M.R.C., monsieur François Sénécal, procédera à son examen d'admission à l'Ordre des urbanistes, le 24 novembre 2006. Les membres du Conseil souhaitent bonne chance à monsieur Sénécal.

Le préfet informe les membres du Conseil qu'il a eus des échanges avec les représentants de la Chambre de commerce de Saint-Bruno-de-Montarville portant principalement sur la volonté de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville à réintégrer la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

POINT 27. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen informe les membres du Conseil de l'ampleur des coûts qui ont été occasionnés à un producteur agricole de la M.R.C. de Rouville concernant la tenue de l'assemblée publique de consultation requise dans le cadre de l'implantation d'une porcherie.

POINT 28. CLÔTURE DE LA SÉANCE

06-11-292

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

06-11-292  
(suite)

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 10.

Bernard Roy  
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
Préfet